



COMMENTAIRES DE LA SNAP QUÉBEC

Consultation publique sur les modifications proposées à la déclaration de décision pour le projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur.

16 OCTOBRE 2025



PRÉSENTATION DE LA SNAP QUÉBEC

La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) est un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature. Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées à travers tout le Québec, afin d'assurer la conservation à long terme de notre patrimoine naturel et de sa biodiversité. Notre démarche repose sur la collaboration : nous travaillons étroitement avec les Premières Nations et les Inuit, les gouvernements, les acteurs de l'industrie et les communautés locales à travers la province. Depuis sa création en 2001, la SNAP Québec a ainsi contribué à la protection **de 120 000 km² de milieux naturels.**

En tant que groupe environnemental porteur de solutions, basant ses recommandations sur les savoirs autochtones et les meilleures données scientifiques disponibles, la SNAP Québec travaille à la mise en œuvre du cadre mondial Kunming-Montréal qui commande des actions d'une ambition inégalée, **notamment la protection de 30 % des milieux terrestres et marins.**

INTRODUCTION

La SNAP Québec est grandement préoccupée par les modifications proposées au projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur et considère que la version provisoire du rapport d'analyse des changements publiée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) ne reflète pas suffisamment l'accentuation des risques sur les espèces animales et végétales, notamment l'habitat d'espèces en péril. Nous sommes particulièrement inquiets de l'impact des travaux dans le secteur fluvial pour l'habitat essentiel du chevalier cuirré et des activités ayant lieu à proximité de nombreux milieux fragiles, dont l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'ouest. Même si certaines de ces nouvelles activités ne sont pas directement dans ces habitats, il est probable qu'elles auront des impacts sur ces milieux naturels en raison de la contamination, du bruit et/ou de la modification de l'hydrologie de surface.

Les commentaires suivants se limiteront aux modifications proposées par le promoteur du projet, mais nous tenons à rappeler que c'est le projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur dans son ensemble qui met en péril la survie et le rétablissement d'espèces à statut telles que le chevalier cuirré et la rainette faux-grillon de l'ouest. Dès 2018, la SNAP Québec partageait ses préoccupations en lien avec ces deux espèces à l'AEIC. En 2020, à la suite du rapport provisoire d'évaluation d'impact, nous recommandions notamment à l'AEIC de tenir compte de la situation particulièrement critique du chevalier cuirré et des impacts irréversibles attendus sur son habitat essentiel, et de ne pas autoriser le projet d'agrandissement. Un avis scientifique, rendu public en 2021, concluait que les impacts négatifs sur le chevalier cuirré du projet d'agrandissement sont sous-estimés et que les avantages des mesures proposées pour compenser la perte d'habitat essentiel demeurent spéculatifs, aux mieux hypothétiques.

Pour rappel, le promoteur du projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur est soumis à l'obligation d'obtenir des permis en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les espèces en péril* vu son impact sur l'habitat essentiel de ces deux espèces à statut. La SNAP Québec est d'avis que, avec ou sans les modifications proposées, le projet ne respecte pas les conditions préalables et que les ministres compétents ne peuvent pas délivrer ces permis.

Finalement, la SNAP Québec se doit de dénoncer les délais extrêmement courts (14 jours ouvrables) pour participer à la présente consultation ainsi que l'absence des analyses du promoteur et des ministères qui rendent impossible une analyse exhaustive des impacts des modifications proposées sur les milieux naturels et les espèces présentes sur le site du projet.

IMPACTS SUR L'HABITAT DU POISSON

La SNAP Québec est préoccupée par les risques supplémentaires pour l'habitat du poisson, y compris l'habitat essentiel du chevalier cuirré, si le projet va de l'avant et si les modifications proposées sont mises en œuvre.

D'abord, la relocalisation du Fossé Noir, qui serait déplacé vers son ancien lit naturel à l'est de son emplacement actuel, ainsi que le rejet d'eau traitée dans le Fossé Noir posent un risque pour les poissons s'y trouvant. En plus des impacts sur l'hydrologie de surface, le manque de donnée terrain et l'historique de contamination du site justifient une analyse plus poussée des risques que le déplacement du fossé pourrait avoir sur le relargage de contaminants. Ensuite, le rejet d'eau, même si elle est traitée, comporte un risque pour l'habitat du poisson. Compte tenu du peu d'information partagée sur cette activité, il est impossible d'écarter les risques d'effets néfastes, notamment en raison des variations de température potentielles de l'eau. De plus, une nouvelle prise d'eau provenant du fleuve Saint-Laurent met à risque les poissons, et est particulièrement préoccupante étant donné qu'elle aura probablement une incidence sur l'habitat essentiel du chevalier cuirré. Le promoteur souligne que l'eau serait utilisée en cas d'incendie, en tant qu'abat-poussières et pour remplir les pieux afin de balancer les pressions. Or, ces situations occasionnelles ne justifient pas, selon nous, de nuire à la qualité de l'habitat du poisson dans le St-Laurent et des moyens alternatifs devraient être envisagés.

Ensuite, les modifications proposées pour l'aire de dragage réduiraient légèrement la superficie totale, mais demeurerait dans l'habitat du poisson. Les activités de dragage du projet, avec ou sans les modifications proposées, auront donc une incidence sur l'habitat du poisson, y compris celui du chevalier cuirré, et les modifications proposées ne permettraient pas de réduire de manière substantielle les risques liés à la destruction de cet habitat et la pollution des sources d'alimentation. Aux fins de cette consultation, les données et cartes nécessaires pour évaluer l'impact réel sur l'habitat essentiel du poisson ne sont pas disponibles. Cependant, nous sommes particulièrement préoccupés d'apprendre que « les derniers inventaires réalisés par le promoteur indiquent que la superficie d'herbiers aquatiques dans la zone impactée par le projet serait plus importante que celle évaluée initialement ».¹ La version provisoire du rapport d'analyse n'indique pas si des analyses supplémentaires de contaminants ont été réalisées pour les nouveaux secteurs. La remise en suspension de contaminants pourrait entraîner des impacts nocifs sur le chevalier cuirré.²

¹ Agence d'évaluation d'impact du Canada, Version provisoire : Analyse des changements proposés par l'Administration portuaire de Montréal au projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur, Septembre 2025, <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/163328?culture=fr-CA>.

² Bernatchez, L., P. Dumont, Y. Mailhot et A. Branchaud. 2021. Avis scientifique : Impacts du projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur sur le chevalier cuirré. 13 pages. <https://snapquebec.org/wpcontent/uploads/2021/05/Avisscientifique-chevalier-cuirre.pdf>.

La SNAP Québec réitère que les bénéfices des mesures proposées pour compenser la perte d'habitat essentiel demeurent spéculatifs tel que souligné dans l'avis scientifique de 2021.³

De plus, tous travaux additionnels en eau libre risquent d'avoir un impact sur la qualité de l'habitat : l'installation de pieux à l'aide d'un marteau hydraulique à vibration soulève des enjeux de pollution sonore et l'ajout de cages d'armature et de béton pour les pieux risquent d'augmenter la quantité d'intrants dans l'habitat du poisson.

Ces impacts sur l'habitat essentiel du chevalier cuivré mettent en péril la survie et le rétablissement de l'espèce et ferment la porte à l'octroi d'un permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

IMPACTS SUR LA FAUNE TERRESTRE ET AVIAIRE

Les modifications proposées posent aussi des risques supplémentaires pour la faune terrestre et aviaire en raison des impacts des activités sur les milieux naturels du site.

Ces propositions incluent notamment l'élargissement de plusieurs routes d'accès. Certaines routes d'accès, dont la montée Lapierre, sont à quelques mètres de la zone d'occurrence pour l'hirondelle de rivage et la rainette faux-grillon de l'ouest du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec ainsi que de l'habitat essentiel de la rainette documenté par Environnement et Changement climatique Canada. Bien que le promoteur ne prévoie pas d'empiètement direct du projet dans l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'ouest, l'augmentation du trafic sur ces routes, les contaminants rejetés lors de la construction et les élargissements, la modification de l'hydrologie de surface en lien avec les travaux et la destruction d'une portion des complexes de milieux humides mettent à risque cet habitat se trouvant à seulement quelques mètres.

Le lavage des bétonnières sur site ajoute aussi un risque de contamination des milieux humides et hydriques du site et dans l'aire d'influence du site, pouvant avoir un effet sur la faune dépendante des milieux humides et l'habitat du poisson.

La destruction supplémentaire de milieux naturels est particulièrement préoccupante considérant la proximité d'habitats d'oiseaux aquatiques, tels que la Réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur, l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îles de Verchères et l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îles de Contrecoeur.

³ Bernatchez, L., P. Dumont, Y. Mailhot et A. Branchaud. 2021. Avis scientifique : Impacts du projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur sur le chevalier cuivré. 13 pages.
<https://snapquebec.org/wpcontent/uploads/2021/05/Avisscientifique-chevalier-cuivre.pdf>.

CONCLUSION

En conclusion, la SNAP Québec est d'avis que les modifications proposées au projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur comportent des risques additionnels pour la faune terrestre et aquatique et que ces risques n'ont pas suffisamment été pris en compte dans la version provisoire du rapport d'analyse des changements publiée par l'AEIC.

Finalement, la SNAP Québec réitère que le projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur, avec ou sans les modifications proposées, aurait des impacts négatifs sous-estimés sur les espèces à statut, y compris le chevalier cuivré, et que les bénéfices des mesures proposées pour compenser la perte d'habitat essentiel demeurent spéculatifs.